



BULLETIN DE TOURNES

N° 23
2 avril 2019

Madame, Monsieur,

Tournes n'échappe pas aux incivilités, ces comportements affichés par des individus qui ne respectent pas les règles de la vie en société. Celles-ci sont multiples : atteintes volontaires à l'intégrité des personnes, cambriolages dans les résidences et les locaux commerciaux, vols de véhicules, vols à la roulotte...

Chaque année, à Tournes, une centaine de ces méfaits sont signalés à la gendarmerie. Si ces phénomènes tendent à se généraliser et devenir des faits de société, les victimes n'en demeurent pas moins volées et souvent choquées. Ces incidents peuvent survenir partout et à toute heure. Face à ces incivilités, le conseil municipal a décidé d'équiper la commune d'un système de vidéoprotection, avec le concours de la CCI, propriétaire de la Zone Emeraude.

L'installation d'un système de vidéoprotection ne remet absolument pas en question notre liberté au quotidien. De quoi s'agit-il ? Ce sont des caméras qui enregistrent les activités dans un rayon défini. Prévention, dissuasion et aide aux enquêtes sont les buts recherchés. Ces enregistrements sont conservés et ne peuvent pas être visionnés par tout un chacun. Seuls les responsables de la gendarmerie peuvent y avoir accès, et seulement lorsqu'une enquête est en cours. C'est à ces conditions que les services de la Préfecture autorisent ces installations.

Ce système est maintenant opérationnel à Tournes et nous espérons voir le nombre des incivilités régresser sérieusement, pour notre tranquillité à tous

Bien à vous,

*Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes*



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 29 mars 2019 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE, M. Jean-Loup LASSAUX, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaél WEBER, Mme Pascale ANSELMO, M Thibault FAY, M Olivier SAVATTE.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Emilie DEMANTIN (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX).
M. Gil ANGAR (pouvoir à Mme Pascale ANSELMO).
Mme Corinne D'INNOCENTE (pouvoir à Mme Aline HAPLIK).
M. Johann PRZYBYLSKI (pouvoir à M. Olivier SAVATTE).

Secrétaire de séance

Mme Pascale ANSELMO.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme Pascale ANSELMO comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 8 février 2019 est approuvé.

Présentation et vote du compte de gestion 2018

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2018 qui constate un excédent d'exercice de 232 600,28 € en section de fonctionnement et un excédent d'exercice de 178 845,75 € en section d'investissement, soit un résultat positif pour l'exercice 2018 de 411 446,03 €.

Les résultats de clôture font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 2 178 067,35 € et un déficit de la section d'investissement de - 217 262,96 €, soit un solde global positif de 1 960 804,39 €.

Présentation et vote du compte administratif 2018

Le compte administratif présenté par M. Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire s'est retiré, reflète à l'identique les résultats du compte de gestion établi par le Comptable public. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil (sans le vote du Maire).



Affectation du résultat d'exploitation 2018

A l'unanimité, le Conseil affecte le résultat de fonctionnement 2018, soit 2 178 067,35 €, de la manière suivante :

- Affectation à la section d'investissement : 472 841,96 €.
- Report en section de fonctionnement : 1 705 225,39 €.

Subventions 2019 au C.C.A.S.

A l'unanimité, le Conseil attribue une subvention de 1 000 € euros au C.C.A.S. pour l'année 2019.

Vote du taux des trois taxes pour 2018

A l'unanimité, le Conseil vote une baisse de -2,4% du taux des trois taxes :

- Taxe d'habitation : 16,10% (16,50% en 2018)
- Taxe sur le foncier bâti : 23,11% (23,68% en 2018)
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,86% (29,57% en 2018)

Présentation et vote du budget primitif 2019

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif 2019.

Section de fonctionnement

- Recettes de l'exercice : 1 158 364,00 €
- Recettes de fonctionnement antérieures : 1 705 225,39 €
- Dépenses de l'exercice : 1 030 742,00 €
- Virement à la section d'investissement : 471 429,10 €
- Résultat de fonctionnement : 1 361 418,29 €

Section d'investissement

- Recettes de l'exercice : 709 079,86 €
- Virement de la section de fonctionnement : 471 429,10 €
- Dépenses : 1 180 508,96 €
- Résultat d'investissement : 0,00 €

Le budget 2019 présente un excédent global (intégrant le report des résultats de fonctionnement antérieurs) de 1 361 418,29 €.

Le montant des dépenses d'équipement porté au budget 2019 s'élève à 897 246 €.

Reprise de la voirie et des parties communes du lotissement "Le Mont"

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter la rétrocession de la voirie du lotissement "Le Mont" ainsi que des trottoirs, des espaces verts,



du réseau pluvial et de l'éclairage public.

Reprise de la voirie et des parties communes du lotissement "Les Eglantines"

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter la rétrocession de la voirie du lotissement "Les Eglantines" ainsi que des trottoirs, des espaces verts, du réseau pluvial et de l'éclairage public.

Attribution d'une parcelle d'un particulier à la commune de Tournes

Le conseil approuve à l'unanimité la rectification des limites de propriété des parcelles cadastrées ZB n°132, 133, 134 et 135 et accepte la reprise dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée ZB n°138.

Annulation et remplacement de la délibération n°28/2013

Le conseil approuve à l'unanimité l'achat par la commune des deux parcelles cadastrées AB n°317 et 145, sises au lieu-dit "Le Petit Bonheur" au prix de 350 euros pour chaque parcelle.

Questions diverses

Elections européennes

Les élections européennes auront lieu en France le dimanche 26 mai. Les conseillers municipaux tiendront le Bureau de vote, ainsi que, si cela était nécessaire, des électeurs de Tournes volontaires.

Voirie de la rue d'Ambelle

Constatant la dégradation de la bande de roulement de la rue d'Ambelle, le Maire indique que les "nids de poule" seront rebouchés lors de la prochaine intervention de l'entreprise STP de la Vence sur plusieurs chantiers en cours dans la commune.

La séance est levée à 21h20.

Réunion du 11 mars 2019 - 10h30

Présents :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président, arrivé à 11h30.

Monique JOIGNAUX, vice-présidente.

Membres élu : Madame Pascale ANSELMO.

Membres nommés : Mesdames Corinne BOCQUET, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY.

Absents excusés donnant pouvoir :

Madame Isabelle BERTRAND donnant pouvoir à Madame Monique JOIGNAUX.

Absents excusés : Mesdames Emilie DEMANTIN, Amélia LAIRET, Martine LAIRET, Messieurs Jean-Christophe MAHUT, Johann PRZYBYLSKI, Olivier SAVATTE.

Elue secrétaire de séance : Madame Pascale ANSELMO.

1 – Demande d'aide par une administrée (en huis clos)

2 – Secours en argent et bons d'achat 2019 pour les personnes porteuses d'un handicap

Madame JOIGNAUX rappelle les critères pour que la personne portant un handicap puisse bénéficier des secours :

- 100 euros virés sur le compte bancaire des personnes portant un handicap reconnu égal ou supérieur à 80 %
- 50 euros en bons d'achat offerts en fin d'année aux personnes portant un handicap égal ou supérieur à 50 %

selon les critères suivants :

- Résidence de la personne portant le handicap obligatoirement à Tournes
- Inscription de la demande auprès du CCAS de Tournes
- Photocopie de la notification MDPH justifiant du taux de l'handicap
- RIB au nom de la personne portant le handicap égal ou supérieur à 80 %.

Au 31 décembre 2018,

- 18 personnes répondent aux critères et justifient d'un handicap égal ou supérieur à 80 %
- 3 personnes répondent aux critères et justifient d'un handicap compris entre 50 et 75 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de reconduire en 2019 les montants accordés en 2018.

3 - Rattachement de l'ALSH au CCAS de Tournes pour l'été 2019

A l'unanimité le Conseil d'Administration propose de rattacher l'ALSH au CCAS de TOURNES pour la période suivante : du lundi 8 juillet 2019 au vendredi 9 août 2019 inclus.

4 - Création d'emplois non permanents pour besoins saisonniers

A l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- décide de créer l'emploi non permanent pour besoins saisonniers du 6 juillet au 10 août 2019 pour un adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} Classe Echelle C2 à l'échelon 7 et de maximum huit adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe Echelle C1, échelon 1, au ALSH, en fonction de l'âge et de l'effectif global du centre,
- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir au Président pour le recrutement des agents,
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats.

5 - Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à l'ALSH (agent d'entretien)

A l'unanimité le Conseil d'Administration :

- décide de créer l'emploi non permanent pour besoins saisonniers du 8 juillet au 10 août 2019 inclus,
- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir au Président pour le recrutement de l'agent,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat.

6 - Tarification ALSH été 2019

A l'unanimité, le Conseil d'Administration reconduit la tarification journalière de 2018 pour 2019 (avec un minimum de 3 jours de participation/semaine afin d'éviter pour l'ALSH des perturbations dans l'organisation : pour les validations d'activités, les programmations de transport, les réinscriptions au jour le jour...).

1) Les tarifs proposés pour les communes adhérentes sont les suivants :

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	7 € /j	6 €/enf/j	5 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	8 €/j	7 €/ enf/j	6 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	9 €/j	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j
> 36 000 €	10 €/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j

Prix du repas à 5 euros.

2) Les tarifs proposés pour les communes extérieures sont les suivants :

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	9 € /j	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	10 €/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	11 €/j	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j
> 36 000 €	12 €/j	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j

Prix du repas à 5 euros.

7 - Conditions de remboursement des journées pour enfant malade

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide que toute absence ou tout repas à la cantine non justifié(e) n'est pas remboursable. Pour prétendre à un remboursement, un certificat médical accompagné du RIB des parents est à remettre obligatoirement au directeur du centre.

8 - Participation de l'ALSH aux frais de déplacement accordés à l'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe de l'ALSH désigné

A l'unanimité, le Conseil d'Administration donne un accord de principe pour rembourser exclusivement les frais de déplacement à l'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe, pendant toute la période de fonctionnement du centre, pour l'été 2019, liés :

- aux déplacements occasionnés dans le cadre d'achats divers pour l'ALSH ou pour se rendre sur les lieux d'activités organisés pendant le centre.

9 - Tickets de manège 2019

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de poursuivre l'action en attribuant des tickets de manège lors de fête patronale des 22 et 23 juin prochains, uniquement aux enfants domiciliés à Tournes.

Tickets destinés aux cycles suivants :

- Cycles I et II : 2 tickets par enfant
- Cycle III : 2 jetons par enfant

à retirer en mairie les 20 et 21 juin.

10 - Repas des anciens du 1^{er} décembre

Arrivée de Monsieur Gérard CARBONNEAUX à 11 h 30.

Madame Monique JOIGNAUX rappelle la date du repas des anciens fixée au dimanche 1^{er} décembre. Le repas serait préparé, cette année, par l'entreprise GRANDJEAN, le restaurant La Romerie ne proposant plus de service traiteur.

Au niveau de l'animation, elle propose deux devis de l'orchestre EPSILON :

- 800 euros pour un claviériste chanteur + deux chanteuses,
- 600 euros pour un claviériste chanteur et une chanteuse.

A l'unanimité le choix pour un claviériste et deux chanteuses est voté.

11 - Fête de Saint-Nicolas du 8 décembre

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de reconduire la prise en charge de la fête de Saint Nicolas de la façon suivante :

- Achat de 80 sachets de friandises à distribuer + papillotes.
- Goûter (crêpes, gaufres, jus de fruit... vin chaud pour les parents) confectionné et servi par les membres du CCAS.
- Barbe à papa et pop corn.
- Spectacle à la salle des fêtes à définir.

12 - Chasse aux œufs

Madame Monique JOIGNAUX revient sur l'idée d'une chasse aux œufs aux alentours de Pâques évoquée lors du dernier Conseil d'Administration. Cette nouvelle attraction, réservée aux enfants du village de 3 à 10 ans, se déroulera sur l'aire de jeux de la Pépinière le mercredi 24 avril à 10 h 30.

A l'unanimité, le C.A. décide l'achat de 150 œufs en plastique que les enfants échangeront contre des chocolats de Pâques. Achat de 50

sachets + confiseries diverses, jus de fruit + gâteaux.

13 - Questions diverses

Lors de l'épisode neigeux et malgré l'intervention régulière des agents communaux pour déneiger et saler la chaussée, certains trottoirs n'étaient pas praticables. Plusieurs personnes âgées ont demandé de pouvoir bénéficier de sel à leur domicile.

Il a été décidé à l'unanimité de distribuer, sur demande, des seaux de sel aux personnes ayant 75 ans et plus.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h15.



Informations aux habitants



Affaires administratives

◆ Elections européennes

Les élections européennes auront lieu le 26 mai. La France sera représentée par 79 parlementaires européens (5 de plus que pour la législature 2014-2019), élus pour 5 ans.

La loi du 25 juin 2018 a introduit un changement majeur en France : l'adoption d'une circonscription unique mettant fin aux huit circonscriptions régionales. Les listes comporteront donc 79 candidats pour l'ensemble du territoire français. Le système de la représentation proportionnelle est conservé. A l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

◆ Inscriptions sur les listes électorales

Le ministère de l'Intérieur a mis en place un nouveau téléservice permettant à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/ise>



Vie associative

◆ 28 avril : courses cyclistes de l'UVCCM

L'Union Vélo Club de Charleville-Mézières organise le "Prix de Tournes" sur la zone d'activités Ardennes Emeraude :

- 9h30 : course adultes
- 12h30 : course enfants (école de l'UVCCM)
- 14h00 : Course minimes et cadets

◆ La Tournésienne

Pour sa seconde édition, la course pédestre "La Tournésienne" se déroulera le 4 mai dans les rues du village. Venez nombreux, comme participants ou simples spectateurs, pour encourager coureurs et organisateurs et pérenniser cette course dans le calendrier annuel des manifestations se déroulant sur la commune. Trois courses seront réservées aux enfants. Attention aux restrictions de stationnement et de circulation, prenez vos précautions



A noter sur vos agendas

- ◆ **28 avril** Zone d'activités Emeraude, courses cyclistes.
- ◆ **28 avril** Opération "Une rose, un espoir".
- ◆ **1er mai** Brocante organisée par l'ASTRM.
- ◆ **4 mai** Course pédestre "La Tournésienne".
- ◆ **4 mai** 10h00 à 12h00, Halle des sports, remise des barquettes de fleurs.
- ◆ **8 mai** 10h30, Monuments aux morts, célébration de la victoire.
- ◆ **12 mai** 19h00, Salle des fêtes, concert de l'Harmonie S.N.C.F. de Charleville-Mézières.
- ◆ **24 mai** 10h30, Chasse aux œufs organisée par le C.C.A.S.



Vos élus au travail

◆ Février

- 22** ▪ Réunion de la commission communication
- 25** ▪ COPIL projet Maison de Santé
- 26** ▪ Commission des Finances
- 27** ▪ Commission sécurité à la Préfecture
 - Conseil communautaire
- 28** ▪ Commission des Finances

◆ Mars

- 04** ▪ Réunion Ad'AP avec l'architecte
 - Réunion des délégués ALSH7
- 05** ▪ Réunion Maire-Adjoints
- 06** ▪ Commission Ardenne Métropole
- 07** ▪ Réunion au Pôle Scolaire sur le projet de fresque à la Pépine
 - Conseil d'administration du Syndicat du Pôle Scolaire
- 08** ▪ Formation Vidéo protection
 - Portes ouvertes au Pôle Scolaire

◆ Mars (Suite)

- 11** ▪ Conseil d'administration CCAS
 - Commission Fêtes et Cérémonies
- 12** ▪ Commission des Finances
 - PDU (Plan de Déplacement Urbain) à Vrigne aux Bois
- 13** ▪ Réunion FDEA (Fédération Départementale des Energies des Ardennes)
- 15** ▪ Commission des Finances
- 16** ▪ Pièce de Théâtre
- 19** ▪ Conseil communautaire
- 22** ▪ Réunion de coordination ADAPAH
- 29** ▪ Réception Vidéo Protection
 - Conseil municipal

◆ Avril

- 01** ▪ Réunion Maire-Adjoints



Vie associative



Concours Photos "Tournes, notre village"

La mairie organise en 2019 un concours photo sur le thème "Tournes, notre village". Ce concours est doté de prix d'un montant total de 300 euros.

Les photos sont à adresser sous format numérique à l'adresse suivante:

accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr

Le règlement du concours est consultable en mairie et sur le site internet.

La date limite de dépôt est fixée au 30 juin 2019.

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent tous les jours sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr